

L'information suivante est destinée à l'usage des membres de la Corporation Canadienne de Compensation de Produits Dérivés (« la CDCC ») et des participants agréés de Bourse de Montréal Inc. (la « Bourse »). Ce document est un sommaire officieux des conditions du rajustement. La CDCC et la Bourse n'assument aucune responsabilité quant à l'exactitude de ce sommaire. Les membres de la CDCC et les participants agréés de la Bourse doivent s'assurer d'avoir pris connaissance de la documentation publiée par les émetteurs concernés par cette transaction.



CIRCULAIRE 015-26
Le 3 février 2026

RAJUSTEMENT DE CONTRAT FINAL
Artis Real Estate Investment Trust (AX)
Plan d'arrangement

La Bourse et la CDCC souhaitent vous informer que RFA Capital Holdings Inc. ("RFA") et Artis Real Estate Investment Trust ("Artis") (TSX: AX-UN) ont annoncé le 2 février 2026, la réalisation de leur convention d'arrangement.

Conformément aux modalités de l'arrangement, les porteurs de parts de Artis recevront 0.3333 actions de RFA Financial Inc. pour chaque part Artis échangée.

Les parts de Artis seront radiées de la cote de la Bourse de Toronto à la fermeture des marchés le 3 février 2026.

CDCC - Détails du rajustement:

Conformément aux modalités de rajustements énoncées à l'article A-902 des règles de CDCC, toutes les options sur AX seront rajustées comme suit:

- **DATE PRÉVUE D'ENTRÉE** 4 février 2025
EN VIGUEUR :
- **SYMBOLES DES OPTIONS:** AX deviendra RFA1
- **NOMBRE DE CONTRATS :** Inchangé
- **MULTIPLICATEUR :** 100

- **NOUVEAU LIVRABLE PAR RFA1 CONTRAT:** i) 33 actions ordinaires de RFA Financial Inc. (RFA)
ii) un montant en espèces équivalent à 0,33 (100 x 0,0033) actions ordinaires de RFA Financial Inc. (RFA)

Le montant sera confirmé dans le cadre d'une nouvelle circulaire.

- **PRIX DE LEVÉE :** Inchangé
- **NOUVEAU CUSIP :** 761927 10 2
- **LIMITES DE POSITION ET DE LEVÉE :** Les limites de position et de levée seront de 75,000 contrats

La CDCC n'effectuera pas de rajustement sur les récépissés d'entiercement en dépôt.

La Bourse - Détails du rajustement:

Il est important de noter qu'à la date d'entrée en vigueur mentionnée ci-dessus, les ordres ouverts pour cette classe d'options **ne seront pas modifiés automatiquement** pour refléter le plan d'arrangement et devront donc **être réenregistrés** dans le Système négociation de SOLA par les participants agréés.

Les séries existantes de la classe d'options AX seront transférées à la classe d'options RFA1 qui constitue le nouveau livrable.

Symbol de la classe actuel	Nouveau symbole de la classe
AX	RFA1

Les séries qui n'ont pas d'intérêt en cours ne seront pas ajustées.

VEUILLEZ VOUS ASSURER QUE TOUS LES CLIENTS QUI SONT EN POSITION ACHETEUR OU EN POSITION VENDEUR DANS CETTE CLASSE D'OPTIONS SOIENT INFORMÉS DU PRÉSENT AVIS.

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec le département des opérations de marché au 514 871-7877. Les membres de la CDCC peuvent communiquer avec la division des activités d'exploitation de la CDCC.

Patrick Desjardins
Directeur - Opérations de Marchés Dérivés